

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 355

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission des lois, M. Fesneau et Mme Braun-Pivet

-----

**ARTICLE 18**

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« la loi organique prise pour »

les mots :

« les lois organiques nécessaires à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.